

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 15 novembre 2023

Date d'affichage 15 novembre 2023

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 19 + 10 procurations

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20231121-DEL_23_11_21_12-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2023



L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le VINGT ET UN NOVEMBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Nicolas CHABLE, M. Christophe BISI, M. Franck POTAUFEUX, Mme Audrey MAMONTEIL, Nicolas GUILLARD, M. Gérard GUESNE.

Excusés :

Mme Edith ALIX,	(Pouvoir donné à L. COUTEMANCHE),
M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à B. MARCHAIS),
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à S. SEQUEIRA),
Mme Marie DENONELLE	(Pouvoir donné à L. PHILIBERT),
Mme Sophie DOLLON,	(Pouvoir donné à F PELLODI),
Mme Olivia JAMAIN	(Pouvoir donné à C. KNITTEL),
Mme Delphine LETESSIER,	(Pouvoir donné à G. GUESNE),
Mme Marie-Hélène TROUILLOT,	(Pouvoir donné à Ch. VAN RYSSEL),
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à D. REVEAU),
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à E. PAPILLON),

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Bénédicte MARCHAIS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**REHABILITATION DU RESTAURANT SCOLAIRE DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
AU TITRE DU PLAN D'INVESTISSEMENTS DURABLES**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier du Président du Conseil départemental de la Sarthe en date du 24/06/2022 informant la Collectivité de la mise en place d'un fonds d'investissements durables pour les années 2022-2025,

Vu l'APD validé par les élus le 7/11/2023,

Vu le rapport du Maire.

Considérant que la ville de La Ferté-Bernard a souhaité réhabiliter son restaurant scolaire ainsi que l'hébergement situé à l'étage. Cet ensemble construit et dimensionné en 1979, ne répond plus de façon adéquate à l'ensemble des besoins.

Considérant que l'Avant-Projet Définitif présenté le 10 octobre 2023 par le maître d'œuvre PEP'S et validé par les élus le 7 novembre 2023 pour un montant de travaux de 1 639 744 € HT et des options à hauteur de 75 500 € HT.

Considérant que dans le cadre des travaux qui seront lancés au second semestre 2024, la Commune est susceptible de bénéficier de subventions de la part de plusieurs soutiens.

Considérant que fort du succès du fonds territorial de relance instauré en 2020, destiné à financer des projets d'investissements utiles au territoire des Collectivités, le Conseil départemental a décidé la mise en place d'un fonds d'investissements durables pour les années 2022-2025. La commune peut prétendre à une subvention départementale au titre du plan d'investissements durables d'un montant de 183 780 €.

Considérant qu'un dossier de demande de subvention pourrait être déposé auprès du Conseil départemental pour solliciter le montant maximum d'aide.

Après en avoir délibéré,

SOLLICITE le montant maximum d'aide auprès du Conseil départemental pour l'obtention d'une subvention au titre du plan d'investissements durables pour la réhabilitation du restaurant scolaire ainsi que pour l'hébergement situé à l'étage.

VALIDE le plan de financement.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à effectuer toutes les démarches, signer tous documents visant au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Bénédicte MARCHAIS

Pour Copie conforme
Le Maire,
Didier REVEAU

DEMANDE DE FINANCEMENT
(DETR - Fonds vert - NCR - plan d'investissements durables- CCHS)

réhabilitation du restaurant scolaire

Budget prévisionnel

DEPENSES	Montant total HT	RECETTES	
Opération		SUBVENTIONS/DOTATIONS	1 347 484,00 €
Montant Travaux	1 639 744,00 €		
Options	75 500,00 €		
Montant MOE	114 480,00 €	Etat (DETR) 2023	355 344,00 €
Missions connexes	16 620,00 €	Etat (Fonds vert) 2023	274 860,00 €
		Conseil départemental (PID) 2023	183 780,00 €
		Région des pays de la Loire (NCR)	521 000,00 €
		CCHS (Fonds de concours)	12 500,00 €
		AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	498 860,00 €
	total HT		
MONTANT TOTAL DEPENSES	1 846 344,00 €	MONTANT TOTAL RECETTES	1 347 484,00 €

